

Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire public de l'Outaouais

Compte rendu

Date : 5 septembre 2019
 Heure : 9h00 à 16h15
 Endroit : MRC de Pontiac, Campbell's Bay
Membres :

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent	Absent
Stéphane Taillon, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Louisiana-Pacifique	X	
Dominik Chartier, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Produits Forestiers Résolu	X	
Christian Picard, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Commonwealth Plywood		X
Charles St-Julien	Groupe matière ligneuse	Lauzon Ressources forestières		X
François Poirier	Groupe Faune	Territoire de chasse et pêche Poirier		X
Abigaël Guénette	Groupe Faune	ZECO	X	
Frédéric Lussier, ing.f.	Groupe Faune	Réserve faunique La Vérendrye	X	
Pierre Rollin	Groupe Faune	Fédécp-07	X	
Robin Dufresne	Groupe autres utilisateurs avec droits	Travailleur forestier	X	
Jacques David	Groupe autres utilisateurs avec droits	RLTP	X	
Alain Lacoste	Groupe autres utilisateurs avec droits	Citoyen	X	
Jacques Chaîné	Groupe autres utilisateurs avec droits	FQCQ		X
François Saumure	Groupe autres utilisateurs avec droits	Clubs de motoneige de l'Outaouais		X
Geneviève Le Blanc	Groupe nature	SNAP Outaouais	X	
Gérard Desjardins	Groupe nature	Club des ornithologues de l'Outaouais		X
Paula Armstrong	Groupe nature	Pontiac Environmental Protection	X	
Nathalie Magnan	Groupe nature	Conseil régional de environnement et du développement durable de l'Outaouais	X	
Régent Dugas	Groupe territoire	MRC de Pontiac	X	
Dominic Lauzon, ing.f.	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	X	
Patrick Laliberté	Groupe territoire	MRC des Collines-de-l'Outaouais		X
Jean-François Larrivée, ing.f.	Groupe territoire	MRC de Papineau		X
Vacant	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-l'Or		
Vacant	Groupe Premières Nations	Communauté Anicinape de Kitcisakik		
Vacant	Groupe Premières Nations	Algonquins of Barriere Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon		
Vacant	Groupe Premières Nations	Wolf Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Kitigan Zibi Anishinabeg		

Compte rendu de la rencontre du 5 septembre 2019 - Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Préparé par : Raymond Barrette, ing.f., le 13 septembre 2019

Adopté le 14 novembre 2019

Remplaçants :

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent
Jonathan Leblond	Faune	Fédération des pourvoiries du Québec	X
Deborah Powell	Nature	Club des ornithologues de l'Outaouais	X (quitte 13h30)

Personnes ressources:

Nom	Organisme	Présent
Cathy Labrie, ing.f.	MFFP	X
France Talbot	MFFP	X
Sébastien Martin	MFFP	X
Raymond Barrette, ing.f.	MRC Pontiac	X

1. Ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 18 juin 2019
4. Suivi de la rencontre du 18 juin 2019
5. Nouvelles
6. Présentation du rapport de suivi de la consultation publique tenue du 15 avril au 29 mai 2019 sur la dérogation à la CMO et CPRS dans l'UA 073-52
7. Résumé des rencontres des comités sur la Stratégie de production de bois et des coûts d'approvisionnement tenues le 4 juillet 2019
8. Projets PADF
9. Divers
 - a) Transport de bois non-autorisé en juin sur le chemin du Dépôt
10. Mesures d'harmonisation du calendrier des opérations
 - a) Échanges de lettres et de courriels entre les BGA et la Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais
 - b) Collecte des préoccupations
 - c) Identification de promoteurs de proposition de mise à jour des mesures
 - d) Décision de poursuivre ou non les travaux
11. Levée de la rencontre

1. Ouverture de la rencontre

M. Dugas souhaite la bienvenue aux participants.

2. Adoption de l'ordre du jour

TRGIRTO 201909-1

Sur proposition de M. Jacques David, secondée de M. Pierre Rollin, l'ordre du jour est adopté.

3. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 18 juin 2019

TRGIRTO 201909-2

Sur proposition de M. Robin Dufresne, secondée de M. Abigaël Guénette, le compte-rendu de la rencontre du 18 juin 2019 tenue à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau à Maniwaki est adopté.

4. Suivi de la rencontre du 18 juin 2019

Aucun point en suivi.

5. Nouvelles

M. Guénette informe les participants qu'une étude menée par Zec Québec en collaboration avec l'Université Laval, l'Université du Québec en Outaouais, l'Université Sherbrooke et le MFFP a été réalisée sur la valeur économique du Réseau Zec. Les retombées économiques atteignent 54 M\$ au Québec. Cette étude a été résumée dans un article du Journal de Québec le 29 août dernier.

ACTION : Envoyer l'article du Journal de Québec au coordonnateur (A. Guénette)

M. Chartier annonce que le chemin Lépine-Clova sera fermé le 13 septembre. PFR procédera à des travaux de réparation sur le pont de la rivière Serpent au km 13. Une affiche sera installée aujourd'hui pour en informer les usagers du chemin. Un participant mentionne qu'il aurait été pertinent d'installer l'affiche avant la fête du travail ce qui aurait permis de prévenir plus d'usagers.

ACTION : Transmettre l'avis de fermeture temporaire du chemin Lépine-Clova au coordonnateur (D. Chartier)

6. Présentation du rapport de suivi de la consultation publique tenue du 15 avril au 29 mai 2019 sur la dérogation à la CMO et CPRS dans l'UA 073-52

Une résolution a été adoptée par la TRGIRTO le 14 novembre 2018 concernant les modalités à appliquer aux COS de l'UA 073-52 pour la période 2019-2023. Une demande a ainsi été adressée à la Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais du MFFP de prendre compte de la décision de la TRGIRTO pour l'établissement des modalités de cette dérogation. La consultation publique sur la dérogation à la CMO et la CPRS dans l'UA 073-52 s'est tenue du 15 avril au 29 mai 2019.

M. Sébastien Martin, biologiste du MFFP, présente le rapport de suivi de la consultation. Au préalable, il rappelle les orientations de la SADF concernant

l'aménagement des forêts de manière à conserver les attributs des forêts naturelles, les enjeux résultant de la CMO_CPRS et le concept de l'approche par COS. Après avoir présenté les commentaires reçus et exposé les réponses et les explications liées à chacun des thèmes abordés par les commentaires, un tableau précisant pour chacun des éléments de la résolution de la TRGIRTO la décision du ministère relativement aux modalités retenues pour la période 2019-2023 est présenté.

Certains éléments de la proposition de la TRGIRTO n'ont pas été conservés :

- Aucune distinction ne sera faite entre feuillu tolérant et feuillu intolérant concernant la proportion de chacun des types de couverts présents avant intervention;
- Aucune modalité ne sera ajoutée pour créer des regroupements de COS formés d'une dizaine de COS;
- Aucune modalité ne permettra de retirer les superficies identifiées comme «îlots de vieillissement» dans l'UA 073-52.

Dans le document soumis en consultation publique, la cible de ne pas juxtaposer de COS de type 0 et 1 avait été ajoutée au niveau d'un indicateur de répartition des COS de type 0 et 1 dans l'UA. Cette cible a été retirée des modalités. Cet indicateur fera cependant partie du suivi de l'expérimentation par COS.

M. Dugas demande aux participants s'ils ont des commentaires par rapport aux décisions du MFFP. M. Chartier explique que la création de regroupements de COS et le retrait des îlots de vieillissement constituaient deux éléments d'un même compromis qui avaient été convenus entre lui et M. Lussier et proposés à la TRGIRTO. Comme ces deux éléments ont été refusés par le ministère, aucun préjudice n'a été créé.

ACTION : Transmettre le document de présentation de M. Martin aux partenaires (R. Barrette)

7. Résumé des rencontres des comités sur la Stratégie de production de bois et des coûts d'approvisionnement tenues le 4 juillet 2019

Les comités portant sur la Stratégie de production de bois et des coûts d'approvisionnement se sont réunis le 4 juillet. Ces rencontres d'une demi-journée chacune se sont déroulées à Gatineau au 16 Impasse de la Gare-Talon.

En avant-midi, Mme Isabelle Paquin a rappelé l'objectif de la Stratégie de production de bois (SPB) et montré la progression des travaux par rapport au plan de travail. Elle a décrit ensuite avec M. Sébastien Meunier les objectifs spécifiques aux essences vedettes résineuses (SEPM) ainsi que les moyens envisagés pour atteindre les objectifs prioritaires. Le compte-rendu de cette rencontre ainsi que le document de présentation de Mme Paquin ont été transmis aux partenaires de la TRGIRTO. Quelques commentaires ont été recueillis dont un provenant des représentants des BGA qui ont manifesté l'intérêt de

pouvoir discuter de la SPB avec le ministère. Une demande en ce sens a par la suite été acheminée à Mme Jacinthe Brisson. Mme Brisson a répondu que le MFFP privilégiait une approche qui miserait sur la mise en place d'un sous-comité de travail relevant de la TRGIRTO afin de donner l'opportunité aux membres intéressés à participer aux échanges.

Lors de la rencontre de la TRGIRTO, le 30 janvier 2019, une proposition avait été déposée au sujet des effets sur les coûts d'approvisionnement dus aux difficultés d'arrimage des différents niveaux de planification forestière. M. Pierre Labrecque présent à cette rencontre avait offert de fournir plus d'informations afin de permettre de mieux décrire la situation et faire connaître les actions en cours.

La présentation de Mme Anick Patry et de M. Sébastien Meunier a porté, en après-midi, sur les liens entre les niveaux de planification stratégique, tactique et opérationnel. Leurs explications concernaient le contexte du nouveau régime forestier, le processus d'établissement de la stratégie d'aménagement avant et après la Loi sur l'Aménagement durable des forêts, le calcul de la possibilité forestière, les écarts entre le calcul simulé et le PAFI et comment le MFFP prend en compte les problématiques d'approvisionnement. Le compte-rendu de cette rencontre ainsi que le document de présentation ont été transmis aux partenaires de la TRGIRTO. Les représentants du MFFP ont confirmé que l'écart entre le calcul de possibilité forestière et la stratégie d'aménagement était bien réel. Cette stratégie a d'ailleurs été élaborée afin de tenir compte le plus possible de la réalité régionale pour que le forestier en chef puisse la capter dans ses calculs. Malgré cela l'ensemble des particularités régionales ne peut être intégré aux calculs de possibilités forestières.

Les représentants des BGA ont souhaité que la stratégie d'aménagement puisse être élaboré en collaboration avec eux. Dans un courriel transmis après la rencontre, Mme Brisson a confirmé que les BGA seront invités à l'automne, tel que prévu à l'entente MFFP-CIFQ, afin que le plan de travail, l'échéancier, les interactions prévues avec le Forestier en chef concernant la stratégie d'aménagement leur soient présentés et pour discuter de différents enjeux.

8. Projets PADF

Le coordonnateur invite les participants à décrire succinctement les projets de demande d'aide financière qu'ils prévoient déposer prochainement.

Travaux de rechargement du chemin Lépine

Considérant le mauvais état du chemin Lépine-Clova, M. Dufresne demande si des travaux de rechargement en gravier pourraient être financés. Mme Labrie explique que ce genre de projet n'est pas admissible dans le cadre du budget du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) consacré à la TRGIRTO. Il est cependant possible de financer des interventions ciblées dont l'objectif est de maintenir et d'améliorer un réseau de chemins multiusages sécuritaire pour les divers utilisateurs du

territoire via ce programme. Les MRC de l'Outaouais disposent d'une enveloppe budgétaire pour la réalisation d'interventions ciblées permettant d'atteindre 4 objectifs spécifiques du PADF :

- Réaliser des travaux d'aménagement forestier sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion;
- Réaliser des travaux d'aménagement forestier sur les terres privées appartenant à des propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la LADTF (RLRQ, chapitre A 18.1);
- Maintenir et améliorer un réseau de chemins multiusages sécuritaire pour les divers utilisateurs du territoire;
- Accompagner les initiatives et soutenir l'organisation de différentes activités visant à favoriser l'aménagement durable du territoire forestier et la mise en valeur de la ressource forestière.

M. Lauzon mentionne que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau n'a pas encore déterminé la répartition de son enveloppe budgétaire entre ces différents objectifs spécifiques. Une demande de financement pour des travaux de rechargement du chemin Lépine pourrait éventuellement être recevable et financée.

Recensement de frayères à doré jaune

Un projet de recensement de frayères à doré jaune a été préparé par le Cerfo. Quelques lacs de la Réserve faunique La Vérendrye et de la ZEC Pontiac seraient inventoriés. M. Guénette souhaite que ce projet soit accepté et déposé prochainement. M. Barrette rappelle que le comité sur l'habitat du poisson tiendra une rencontre vers la fin du mois d'octobre lors de laquelle le projet de recensement de frayères à doré jaune devrait être discuté. Une recommandation d'accepter ce projet pourrait être acheminée à la TRGIRTO. Le coordonnateur mentionne également qu'il faudrait vérifier avec la Fondation de la faune si ce projet pourrait être financé par l'un de ses programmes.

Standardisation et coordination des points de rencontres en forêt pour les ambulances

M. Chartier informe les participants qu'on trouve en forêt de plus en plus de points de rencontres pour les ambulances ce qui devient mêlant pour les ambulanciers appelés à intervenir en situation d'urgence sur un territoire qu'ils ne connaissent pas. Est-ce qu'un projet visant à améliorer la santé et la sécurité serait admissible? La MRC d'Antoine-Labelle a coordonné la mise en place d'un réseau de points de rencontre et une carte illustrant les sites d'évacuation d'urgence en milieu isolé. On pourrait s'inspirer de ce projet.

M. Barrette pense qu'un tel projet pourrait être admissible. Il rappelle qu'en 2016, la TRGIRTO a adopté un plan d'action sur la sécurité des usagers des chemins forestiers

multi-usages. Un consensus avait été obtenu car tous les partenaires souhaitaient que le milieu forestier soit plus sécuritaire pour ceux qui le fréquentent.

Le ministère de la Sécurité publique finance actuellement l'établissement de points de rencontres standardisés pour les secours hors route dans tout l'Outaouais. Ce sont les MRC qui ont été mandatées pour mettre en place ce réseau. M. Lauzon avance qu'il serait intéressant de bonifier ce système avec le réseau des forestiers.

Rexforêt dispose lui aussi de son propre réseau de points de rencontre.

La MRC de Pontiac a remis à neuf les affiches de kilométrage sur les chemins d'accès principaux. Selon M. Dugas, il serait profitable que le projet des MRC soit bonifié en standardisant l'ensemble des affichages de tous les intervenants tant pour les secours hors route que pour ceux qui sont accessibles via le réseau routier forestier.

Étant donné que plusieurs réseaux de points de rencontre existent déjà, le besoin se situe d'abord au niveau de la coordination des différents projets. Il faudrait vérifier dans quelle mesure les frais reliés à la coordination des projets pourraient être admissibles avec le PADF.

ACTIONS : Vérifier avec les responsables des projets des points de rencontres pour les secours hors route des MRC la possibilité de coordonner un projet avec l'ensemble des intervenants du milieu forestier (D. Lauzon et R. Dugas)

Prévoir un point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre de la TRGIRTO pour que les partenaires intéressés présentent les mesures qu'ils ont mis en place pour faciliter les évacuations d'urgence en forêt (R. Barrette)

Portrait de la connectivité à l'échelle des paysages

Mme Leblanc annonce que la Section Vallée de l'Outaouais de la Société pour la nature et les parcs du Canada souhaite développer en collaboration avec le CREDDO un projet pour faire le portrait de la connectivité à l'échelle des paysages en Outaouais. Une aide externe sera requise pour ce faire. L'idée du projet sera discutée lors de la rencontre du comité sur l'enjeu de la connectivité prévue le 26 septembre.

Analyse coûts / bénéfiques des territoires d'intérêt

Mme. Magnan mentionne que le CREDDO pourrait déposer une demande d'aide financière pour la réalisation d'une étude pour analyser les coûts/bénéfiques touchant les territoires d'intérêt proposés comme aires protégées.

Culture forestière

Le comité de travail de la TRGIRTO sur la culture forestière a identifié, en 2017, le besoin qu'une ressource attitrée consacre son attention aux enjeux de promotion de la culture

forestière dans la région. Mme Labrie se demande s'il est pertinent que la TRGIRTO consacre une partie de son budget pour la sensibilisation à la culture forestière. On lui répond que des interventions ciblées de ce type peuvent être réalisées dans le cadre d'un des objectifs spécifiques du PADF. Les 4 MRC de l'Outaouais et la Ville de Gatineau peuvent financer des projets de cette nature.

9. Divers

Transport de bois non-autorisé en juin sur le chemin du Dépôt

M. Guénette raconte que le 5 juin dernier il a rencontré un camion chargé et une niveleuse (en déplacement) sur un chemin de la ZEC Pontiac. Cette activité n'a pas été enregistrée sur le site du calendrier des chantiers de la TRGIRTO. De plus, le chemin du Dépôt n'a pas été remis en état après qu'il eut été défoncé. Une enquête du MFFP est présentement en cours suite à la dénonciation faite par M. Guénette. Pour l'instant aucun résultat n'a été communiqué.

Déversement d'huile dans une sablière

M. Guénette poursuit avec une autre situation qu'il veut porter à l'attention des partenaires de la TRGIRTO. Il a repéré un déversement important d'huile dans une sablière qui serait survenu l'hiver. M. Lauzon suggère de le contacter afin d'identifier cette sablière car la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau émet des permis pour autoriser leur l'utilisation.

Création de bassin de sédimentation

Pour les sections de chemin qui longent des cours d'eau ou des lacs à moins de 20 m, le RADF demande que des bassins de sédimentation soient créés pour éviter que des matériaux se retrouvent à l'eau à la suite des opérations de nivelage. M. Chartier souligne que plusieurs sections des chemins principaux ont été construits le long des cours et près des lacs. Des efforts et des coûts importants seront nécessaires pour faire en sorte de respecter cet article du RADF.

Suivi du calendrier des chantiers de la TRGIRTO

M. Dugas se questionne sur le suivi qui est effectué concernant le site du calendrier des chantiers. Qu'advient-il si une activité réalisée n'a pas été enregistrée? Mme Talbot répond qu'un avis de non-conformité est émis. Le calendrier des chantiers répond à deux besoins : un premier, pour le MFFP, de connaître où et quand se déroulent les activités forestières afin d'en effectuer le suivi et le deuxième, pour la population qui désire aussi savoir quand et où les opérations forestières se réalisent. Le ministère n'est pas favorable à ce que les personnes responsables d'inscrire les activités puissent ajouter des remarques concernant la probabilité qu'une activité soit effectivement réalisé.

10. Mesures d'harmonisation du calendrier des opérations

Lors de la rencontre de la TRGIRTO du 18 juin 2019, il a été décidé de mandater un comité de travail afin de :

- Recueillir les préoccupations des partenaires par rapport à l'application de l'entente sur l'harmonisation du calendrier des opérations;
- Identifier, le cas échéant, un ou des promoteurs de proposition pour améliorer l'entente;
- Recommander à la TRGIRTO la poursuite ou non des travaux du comité en vue d'améliorer l'entente.

a) Échanges de lettres et de courriels entre les BGA et la Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais

Le 30 juillet, Mme Brisson a fait parvenir une lettre aux BGA dans laquelle elle rappelle qu'il est de leur responsabilité de respecter les mesures d'harmonisation opérationnelles convenues et les engagements à cet égard.

Le même jour, sept BGA ont transmis à Mme Brisson par courriel une lettre datée du 21 juillet lui demandant de mettre fin immédiatement à l'entente en vigueur pour le calendrier des opérations. M. Chartier explique que les BGA ont demandé à quelques reprises sans succès que l'entente soit revue. Sachant que cette demande serait refusée, la lettre visait à provoquer une réaction afin qu'elle soit rediscutée. M. Taillon mentionne qu'un comité se penche à Québec, entre autres, sur l'harmonisation qui constitue un irritant pour l'industrie. Louisiana Pacific fait affaires avec seulement deux entrepreneurs. Il y a peu de flexibilité pour déplacer les opérations. LP ne veut pas que l'entente soit abolie mais qu'elle soit rediscutée.

Dans un courriel daté du 1^{er} août, Mme Brisson répond aux BGA que le Ministère ne peut unilatéralement mettre fin à l'entente et qu'il privilégie une démarche de révision initiée et gérée par la TRGIRTO. Elle confirme que le MFFP va supporter toute démarche en ce sens. Mme Labrie précise que si l'entente était mise à jour, le ministère la reconnaîtrait si un consensus était obtenu et que la durée de l'entente était bien définie (5 ans ou autre). Cette entente ne deviendrait pas caduque après cette échéance mais elle devrait avoir été révisée. M. Chartier craint qu'il ne soit inutile d'entreprendre de telles discussions considérant que ce sera difficile voire impossible d'obtenir un consensus. Le coordonnateur souligne que les Règles de fonctionnement de la TRGIRTO contiennent des Mécanismes de règlement des différends par lequel un arbitrage peut se mettre en branle afin de trancher le différend. Un appel de la décision arbitrale peut aussi être soumise au directeur de la gestion des forêts qui pourrait rendre une décision finale.

Mme Talbot signale que le comité de Québec vise à simplifier le processus de travail.

M. Lussier indique que l'intention n'est pas de fermer les usines. Il reconnaît l'importance des opérations et de leurs impacts. L'entente permet de faire

reconnaître les activités des territoires fauniques structurés. Elle permet de mettre du sérieux dans le seul gain que la faune a pu obtenir. Pour lui, il est difficile d'accepter la lettre des BGA. Il est cependant d'accord pour parler de l'entente mais appréhende que les résultats des discussions soient négatifs pour les TFS.

Selon M. Leblond, ce sujet est très délicat. « On dirait qu'on veut nous enlever ce qu'il nous reste. » Ce débat a cours actuellement dans toutes les régions du Québec.

M. Chartier ajoute que s'il y avait plus de prévisibilité dans la planification cela permettrait de faire un calendrier sans se retrouver dans un TFS pendant la période de chasse.

L'entente prévoit que toutes les ZEC de l'Outaouais bénéficient d'une période de chasse d'une durée de 9 jours seulement incluant deux fins de semaine. M. Guénette soutient que ce n'est pas trop exigeant. De plus, plusieurs travailleurs forestiers prennent des vacances pendant cette période.

M. Dufresne croit que des solutions à long terme peuvent être trouvées. Les travailleurs sylvicoles affectés au débroussaillage ne peuvent réaliser leurs travaux que durant les mois de juillet à la fin de septembre. Cette restriction est justifiée pour que la coupe des végétaux soit effectuée après leur période de croissance et avant le déplacement des réserves vers les racines. M. Dufresne pense qu'une meilleure planification des travaux permettrait d'intervenir dans certains TFS.

b) Collecte des préoccupations

Pour procéder à la première étape de la résolution de la TRGIRTO concernant l'harmonisation du calendrier des opérations, le coordonnateur propose que les participants qui le désirent fassent connaître leurs commentaires et préoccupations pour chacun des articles de l'entente. Il lira le contenu d'un article et après quoi les participants pourront intervenir. Une fois qu'il n'y aura plus de commentaires, on passera à l'article suivant. Mme Labrie notera toutes les observations.

ACTIONS : Vérifier si l'entente d'harmonisation du calendrier des opérations fait partie de l'entente de récolte (C. Labrie et F. Talbot)

Clarifier la portée de l'entente de récolte (C. Labrie)

Transmettre au coordonnateur les shapes des secteurs de chasse des pourvoiries (C. Labrie)

Explorer la possibilité de développer un projet pour installer des affiches à l'entrée des chemins d'accès principaux pour faire connaître le site du calendrier des chantiers de la TRGIRTO (R. Barrette)

Transmettre aux partenaires de la TRGIRTO les notes recueillies (R. Barrette)

c) Identification de promoteurs de proposition de mise à jour des mesures

Ce point sera discuté lors d'une autre rencontre

d) Décision de poursuivre ou non les travaux

Il est suggéré de reprendre les discussions lors de la prochaine rencontre de la TRGIRTO le 14 novembre.

11. Levée de la rencontre

La réunion se termine à 16h15.